

Organisme de formation enregistré sous le n° : 72 33 P0177 33
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat
n° SIRET : 183 300 052 00036

FORMATION

TITRE : _____ TARIF : _____
LIEU : _____ DATES : _____

Conformément au contenu et descriptif pédagogique et organisationnel indiqué dans le programme dont j'ai pris connaissance.

STAGIAIRE

NOM : _____ NOM de jeune fille : _____
Prénom (conforme à l'Etat civil) : _____ Date et lieu de naissance : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Téléphone : _____
Commune : _____ Portable : _____
E-mail : _____
Statut : Chef d'exploitation* Aide-familial*
 Cotisant solidaire* Conjoint collaborateur ou participant aux travaux agricoles*
 En cours d'installation → Plan de Professionnalisation Personnalisé en cours : oui non
 Salarié, précisez : opérateur encadrant
 Retraité Autre, précisez : _____

* contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation sur l'année N-1 collectée par la MSA

Conformément à la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, la Chambre d'agriculture de la Gironde s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Le (la) stagiaire a besoin d'une prise en compte spécifique et souhaite être contacté(e) par la référente handicap ou lui laisser un message sur b.henot@gironde.chambagri.fr ou 05 56 79 64 11

ENTREPRISE

Raison sociale : _____ n° Siret : _____
Nom du responsable (si différent du stagiaire) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Nombre de salarié(s) : _____ Commune : _____
E-Mail : _____ Téléphone : _____

FACTURATION à envoyer à

- l'entreprise indiquée ci-dessus le (la) stagiaire indiqué(e) ci-dessus
A l'organisme financeur l'OPCO : OCAPIAT autre OPCO, indiquez lequel
 Formation présente dans le plan régional OCAPIAT. Pour la prise en charge je réalise l'inscription sur www.OCAPIAT au plus tard 8 jours avant le début de la formation, à défaut je m'engage à régler le stage au tarif sans prise en charge.
 Formation inscrite dans mon PPP (pour les personnes en cours d'installation)
 Autre mode de prise en charge, lequel ? _____

A RETOURNER A

Chambre d'Agriculture de la Gironde – Service Formation
17 cours Xavier Arnoz – CS71305 - 33082 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 79 64 11 - formation@gironde.chambagri.fr

- J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription indiquées au verso et m'engage à régler le montant dû.
 Pour toute inscription à un Renouvellement Certiphyto, je joins une copie de mon précédent certificat.

Fait à _____ le _____

Pour l'entreprise

Le signataire : _____
Titre : _____

Cachet

Pour la Chambre d'Agriculture de la Gironde

Pour le Président et par délégation,
La responsable Formation

Cachet

Le double du contrat sera envoyé au plus tard avec la convocation à la formation ou remis le jour de la formation.

Conditions générales d'inscription aux formations d'adaptation et développement des compétences

Inscription

Le bulletin d'inscription valant contrat simplifié de formation professionnelle doit nous parvenir au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage. Les inscriptions pour salarié(e) aux formations présentes dans l'offre régionale d'OCAPIAT nécessitent en plus de ce bulletin, une inscription sur la plateforme www.ocapiat.fr au moins 10 jours avant début du stage pour obtenir la validation de la prise en charge par OCAPIAT.

Sanction de la formation

Les formations sont validées par une attestation de fin de formation envoyée à l'issue du stage. Un bordereau de score est délivré pour les formations permettant d'obtenir un premier certificat utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques.

Prises en charge des stages

La Chambre d'Agriculture de la Gironde réalise des demandes de financement auprès de VIVEA et d'OCAPIAT (offre régionale). Lorsqu'elles sont retenues, cela entraîne des prises en charge spécifiques connues au moment du recrutement mais pas nécessairement au moment de l'édition des documents catalogues, programmes.

Certaines formations peuvent également bénéficier de cofinancement régional, national ou européen appelé par les organismes collecteurs de fonds.

En dehors des formations conventionnées directement avec VIVEA ou OCAPIAT les stagiaires peuvent bénéficier des conditions de prise en charge générales de l'OPCO dont l'entreprise relève, s'informer auprès de celui-ci.

Prix, conditions de paiement et de facturation

Le prix du stage indiqué, exonéré de TVA, correspond aux coûts pédagogiques avant déduction des prises en charge par les organismes collecteurs de fonds de formation. Ce prix **ne comprend pas** les repas, déplacements, hébergements éventuels. Une prise en charge (ou un prix indicatif) pour les contributeurs au VIVEA est parfois indiquée, et sera toujours à confirmer avant inscription.

La facturation des prestations est établie en fonction du devis, du bulletin d'inscription ou du contrat signé.

Le règlement du prix du stage doit être effectué à réception de la facture. En cas de règlement par un OPCO la Chambre d'Agriculture de la Gironde s'assure de la bonne fin du paiement de cet organisme.

Tout retard de règlement entraînera, après mise en demeure, la mise en œuvre d'une procédure de recouvrement contentieuse sous la responsabilité de l'agent comptable. Cette procédure pourra générer des frais à la charge du client.

Rupture et résiliation - Absence

L'inscription à une formation correspond à un engagement moral et financier. La participation à l'ensemble des journées prévues est indispensable et la réalisation des activités et travaux à distance prévus pour les formations mixtes digitales.

Le contrat peut être résilié par suite de force majeure dûment reconnue. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

En cas d'abandon du stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue et en cas d'absence partielle, le stage reste dû dans son entier. Néanmoins, si les conditions de prise en charge des fonds collecteurs permettent de déduire une partie du montant, cette déduction apparaîtra sur la facture.

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de la Chambre d'Agriculture de la Gironde, le contrat de formation professionnelle est résilié.

Délai de rétractation

Les annulations d'inscription devront être envoyées par écrit (courrier ou mail) au moins 10 jours avant le début du stage. En dehors de ce délai, l'intégralité du prix de la formation sera facturée (sauf cas de force majeure reconnue).

Clauses particulières

Les dates et lieux indiqués des stages sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure ou en fonction du nombre d'inscrits (surnuméraire ou sous-numéraire). Dans ce cas, chaque inscrit sera contacté pour accord des nouvelles conditions. Une formation pourra ainsi être rajoutée, reportée ou annulée. En cas d'annulation, la Chambre d'Agriculture de la Gironde préviendra les inscrits 48 heures au plus tard avant la date de démarrage prévue.

Litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

En cas de litige, avant toute action contentieuse, les parties rechercheront un accord amiable.

Si le litige persiste, seul le Tribunal d'Instance de Bordeaux est compétent. Cette clause s'applique sans que les clauses attributives de juridiction contenues sur les documents du client puissent y faire obstacle.

Données personnelles

Les données personnelles recueillies par la Chambre d'agriculture de la Gironde à l'aide de ce bulletin d'inscription sont nécessaires à la gestion de l'action de formation à laquelle vous vous êtes inscrit(e).

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et pour exercer vos droits, reportez-vous sur notre site internet page <https://gironde.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles/>